

LIMINAIRE CAPL N° 2 DU 1/07/2013

Mr le Président,

Nous tenons, en premier lieu, vous renouveler nos souhaits de bienvenue à la tête de ce département des Alpes de Haute Provence, et vous remercier d'avoir pleinement accédé à notre demande intersyndicale du 18/6/2013 concernant les documents préparatoires aux CAPL d'affectations.

Nous renouvelons, de même, notre souhait de débattre ensemble lors de ces commissions des sujets abordés au sein d'un dialogue social de qualité.

Malheureusement, force est de constater que cet état d'esprit ne semble pas habiter tout à fait notre Direction Nationale.

En effet, les atternoissements du Ministre à signer le plan de qualification Ministériel 2013 à repoussé les CAP de tableaux d'avancement (TA) prévus par le décret 2010-888 du 28 juillet 2010 aux calendes grecques !

Il semble d'ailleurs que cette situation inacceptable et illégale veuille se reproduire pour les TA 2014 !

Pire , l'on apprend maintenant, que les CAPN concernant les TA 2013 seraient tenues sans la réunion préalable des CAPL, chargées de préparer en amont les pages utiles de sélections (P.U.S) publiées, pour certaines déjà, le 26 juin sur Ulysse 04.

Une fois encore, l'Administration bafoue les droits des agents à être défendus en CAPL en reportant aux élus en CAPN tout le travail préparatoire des CAPL.

Sur les listes déjà publiées ce 26 juin, nous exigeons une information complète sur l'élaboration de la P.U.S établie en fonction de la plage d'appel statutaire (P.A.S) qui vous a été fournie par la Direction Générale afin pouvoir éventuellement transmettre à nos élus, siégeant en CAPN , d'éventuelles remarques.

Pour les autres tableaux d'avancement, nous nous réservons le droit de vous demander , conformément à l'arrêté du 20 juin 2011 instituant les CAPL à la DGFIP, de convoquer dans les meilleurs délais des CAPL préparatoires.

Sur les volumes de promotion intra catégoriel 2013, même s'ils restent stables pour la catégorie C, il sont, une nouvelle fois en régression pour les catégories B et A. Ces volumes sont bien loin de compenser les pertes subies par les agents consécutives au gel du point d'indice depuis 2011 et ne démontre en rien une volonté de reconnaître les efforts consentis en terme de conditions de travail, de résultats, de la part de notre Direction Nationale !

L'annonce, le 18 juin, du renouvellement pour une quatrième année consécutive du gel du point d'indice et, en prime les menaces que font planer sur notre système de calcul des pensions, le récent Rapport Moreau, sont tout simplement inacceptables !

Concernant les mouvements de mutations des contrôleurs de la Filière gestion Publique, nous constatons que 83 directions sur 144 sont encore en sous effectifs en catégorie B soit près de 550 emplois non pourvus. En filière fiscale, c'est aussi près de 600 emplois non pourvus !

L'action récente de l'ensemble des élus en CAPN a, certes, permis d'appeler les lauréats des concours placés sur liste complémentaire, mais la CGT Finances Publiques exige un réel effort de l'Administration afin de combler l'ensemble des vacances par une politique de recrutement significative de cadres B et surtout l'arrêt de la baisse drastique (-33% en 2 ans) des places offertes au concours externe et interne de contrôleurs des FiP.

Nous demandons aussi la levée de tous blocage de mutations et demandons que les vacances d'emplois des département déficitaires soient comblées dès lors qu'une ou plusieurs demandes de mutations existent.

Sans ces mesures d'apaisement nécessaires, il y fort a parier que l'aggravation des conditions de travail résultante de cette véritable hémorragie d'emplois supprimés (25000 en 10 ans !), de volumes de promotions de plus en plus restreints, d'absence de politique de recrutement significative, les inquiétudes des agents sur leurs salaires et maintenant leurs pensions, tout ceci ne soit que le terreau d'un futur conflit que l'on a essayé d'étouffer tout au long de la fusion !

Pour ce qui concerne la CAPL N°2 de ce jour, concernant les affectations au 1^{er} septembre 2013 des cadres B Filière gestion Publique, nous ne pouvons que regretter la lenteur de la Direction Nationale à appliquer le système cible des Mutations qui nous permettrait de tenir des CAP globales, toute filières confondues et sur les mêmes règles!

Nous déplorons également qu'aucune demande, ni affectation ne soit faite pour combler les postes vacants sur la Trésorerie de Banon.

Nous exprimons ici notre vive inquiétude quant au fonctionnement et à l'avenir de ce poste comptable.

Nous souhaitons également vous interroger, au cours de cette CAPL sur les affectations de cadres B en DDFiP dès lors que l'effectif réel dépasse déjà très largement l'effectif implanté en filière gestion publique !

Néanmoins, force est de constater et d'apprécier qu'un effort conséquent est fait dans vos propositions afin de satisfaire un grand nombre de demandes d'affectations.